

Restauration scolaire

À Rolleville, plus de 80 % des enfants fréquentent la cantine. La cantine scolaire fonctionne du premier jour au dernier jour d'école.

Horaires

Durant l'année scolaire, les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Tarif

Prix du repas : 4,10 €

Ce prix représente 50 % du coût total du repas.

Inscription

L'inscription à la cantine doit être renouvelée chaque année et doit s'effectuer en Mairie. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle. Toutes modifications devront être faites au plus tard le jeudi pour être prise en compte la semaine suivante par courrier, téléphone 02.35.55.80.93, fax 02.35.30.93.10 ou courriel mairie.rolleville@wanadoo.fr.

Tout enfant non inscrit préalablement à la Mairie ne pourra pas manger à la cantine.

Paiement

Les factures sont établies tous les mois et le paiement se fait directement à la Mairie par chèque, prélèvement bancaire ou espèces dès réception de la facture.